

On peut donc dire que tous les pays ont des «politiques industrielles» revêtant des formes différentes. Une étude de la question a permis de définir plusieurs approches nationales différentes adoptées au cours des dernières années : orientation administrative officieuse et subventions au crédit (Japon), importantes subventions directes (CE), protection du commerce (Australie) ou participation directe du gouvernement au processus de production (France)¹³¹. D'autres pays jugent que de nombreux programmes américains comme le financement de la R-D dans le secteur de la défense, les bureaux de planification industrielle qui existent dans au moins quarante États et les politiques de restriction des importations comme les contingents de sucre ou l'Accord multifibres, sont des éléments d'une politique industrielle.

De nombreux opposants à l'ALE croient qu'en raison de l'Accord le Canada sera moins libre d'adopter une politique industrielle contraire à celle des États-Unis ou même légèrement différente. Certains craignent que l'orientation future du Canada sera soumise aux caprices du marché, sans que le gouvernement puisse intervenir.

Par exemple, en vertu de l'ALE, les gouvernements du Canada ne peuvent plus établir des systèmes de double tarification du pétrole en vue d'inciter les industries énergivores à s'installer ici ou de les encourager à transformer davantage leurs produits au Canada, mais doivent s'assurer que les acheteurs canadiens et américains auront accès aux ressources canadiennes au même prix. Pour certains, cela était l'intention même de l'ALE et ils préfèrent croire que le libre jeu du marché est le meilleur moyen d'établir les prix énergétiques et d'orienter la croissance future.

Les gouvernements se sont servis de subventions comme l'un des principaux moyens d'encourager le développement industriel et économique. Dans un monde de plus en plus interdépendant et surtout dans le nouveau marché intégré Canada-États-Unis, nombre de ces pratiques et de ces programmes ont des répercussions sur le commerce extérieur, même si ce n'était pas au départ la raison d'être de ces mesures. Le Canada et les États-Unis espèrent que les négociations en cours leur permettront d'élaborer un ensemble de règles relatives aux subventions. Dans la mesure où ces négociations réussiront, les différences entre les politiques industrielles seront définies plutôt que limitées — les gouvernements pourront choisir d'ignorer les règles convenues s'ils le souhaitent, en sachant d'avance les coûts qui leur seront imposés en réaction par l'autre partie.

¹³¹ KELLY M. et coll., 1988, *Issues and Developments in International Trade Policies*, IMF Occasional Paper #63, Washington, D.C.